

Programme de mentorat 2026 du Centre de la photographie Genève

Conditions de participation

1. Candidatures

Les candidatures sont ouvertes du 20 février au 22 mars 2026.

La candidature au programme est gratuite.

Les candidatures sont reçues uniquement via le formulaire en ligne disponible sur :
<https://www.centrephotogeneve.ch/fr/pages/photographers>

2. Critères

Les artistes et photographes de tout âge et de toute nationalité, basé-es dans tout pays, peuvent participer à condition de répondre aux critères suivants :

- Avoir un projet en cours, c'est-à-dire déjà débuté mais pas encore achevé.
- Ne pas être pendant la période du mentorat (mai à octobre 2026) inscrit-e dans un autre programme de mentorat ou un cursus académique.
- Parler au moins l'une des langues suivantes, suffisamment pour pouvoir mener des discussions dans cette langue : allemand, anglais, arabe, farsi, français, italien, mandarin.
- S'engager à être disponible pour quatre rencontres, soit en personne, soit en ligne, sur la période de mentorat (sans extension possible).
- Remplir de manière claire et complète le formulaire d'inscription, y compris l'envoi de la description du projet en cours, d'ici au 22 mars 2026.
- Donner son accord que son nom et des informations relatives au projet soient communiqués dans le cadre du programme.

3. Modalités de sélection

Les personnes sélectionnées par les mentors seront contactées en avril 2026. Les personnes intéressées à participer au mentorat ne peuvent pas donner de préférence pour un-e mentor en particulier, et les mentors s'engagent à ne pas choisir le projet d'une personne avec laquelle elles, iels et ils ont déjà des liens significatifs. Hormis ce critère, les mentors n'ont pas à justifier leur choix d'un projet.

4. Masterclasses en ligne

Toute personne qui dépose sa candidature pour le programme pourra participer (gratuitement) à deux masterclasses données en ligne en anglais durant la période du mentorat (mai à octobre 2026).

5. Soutien au projet

Le montant du soutien au projet (500 CHF) sera versé à la fin du mentorat (après la 4e rencontre). L'utilisation de cette somme ne doit pas être justifiée.

6. Recours à l'équipe du Centre de la photographie Genève

En tout temps, en cas de problème, l'équipe du Centre de la photographie Genève peut être sollicitée aussi bien par les mentors que par les personnes suivant le mentorat.